



26 JUILLET 1930



LE TERRE-NEUVA

Organe de la Société des Œuvres de Mer

Rédaction : Maison de Famille des Œuvres de Mer — Saint-Pierre et Miquelon

Au Groenland

(suite)

Je décidai donc d'embarquer sur le chalutier *Van-de-Walle* pour tâcher de reconnaître des fonds chalutables.

Le Capitaine Moysan était complètement dégoûté des avaries continues de ses engins. Obligé de changer de chalut de Bâbord à Tribord presque à chaque trait (car le langon, abondant pendant la lunaison du 22 juin au 22 juillet, venait de disparaître entraînant la morue sur les fonds les plus durs du banc, où les chalutiers ne pouvaient passer), le Capitaine était fortement tenté de chercher fortune ailleurs et son collègue du *René Godef* envisageait sérieusement l'éventualité de retourner à Terre-Neuve.

Il y a trois ans que des goélettes à moteur françaises vont au Groenland et déjà des routines se créent. Le Groenland, c'est le Fyllas, comme pour un voilier Fécampois, Terre-Neuve c'est le Platier. Il y a pourtant plus de 50 fois la surface du Platier dans les bons fonds de Terre-Neuve, comme il y a plus de 20 fois le Fyllas sur les bancs occidentaux du Groenland.

Les quelques renseignements que nous possédons sur la mission océanographique du *Hjort* en 1924, semblaient indiquer que jusqu'à l'île Disko nous avions des chances de trouver l'eau de morue aussi bien et même mieux qu'au Fyllas. On pouvait donc partir à la découverte vers le Nord avec des chances de succès.

Lorsque l'on va à la découverte dans une région nouvelle, il est nécessaire de faire abstraction de tout amour propre et d'être prêt pour le pire comme pour le mieux. Il suffisait de regarder à ce moment les visages des hommes de l'équipage pour savoir que l'entreprise n'avait pas précisément leur approbation. Silence morne pendant les 28 heures nécessaires pour franchir les 240 milles de route absolument déserte qui nous avaient conduits à dépasser le cercle polaire largement ; inquiétude de la solitude, de l'opinion des autres ; regrets du triste Fyllas où, si l'on ne pêchait qu'avec force avaries, on était au moins en compagnie, et on savait ce qu'on pouvait espérer raisonnablement ; anxiété sceptique ou hostile, c'est tout ce que le Capitaine avait récolté jusqu'à présent pour son coup d'audace. Aussi nous paraît-il nécessaire que le nom du Capitaine Moysan ne soit pas oublié comme l'a malheureusement été celui de l'avisé pêcheur qui imagina le premier de boëtter les cordes de Terre-Neuve avec des bulots, et sauva ainsi l'armement très menacé par l'application du *Bait Bill* à Saint-Jean.

Il y avait beaucoup de monde sur la lisse à regarder monter ce premier coup de chalut après trois-quarts d'heure de trait. Pendant tout ce temps, pas un accrochage, pas un tremblement des funes ; un vrai tapis de billard. Après les funes, les bras sont embragués, une fois les panneaux libérés, sans que l'impatience soit encore trop sensible. On n'attend tout de même pas un de ces coups formidables comme on en observe quelquefois après deux heures de dragage à Terre-Neuve. Mais voici la corde de dos qui arrivent en surface et les boules de verre qui miroitent au soleil. On n'a pas le temps de désespérer : A 15 mètres derrière la gueule du chalut, une tache d'un bleu véritable s'élargit lentement dans la mer toute noire avec un bouillonement de "bouteilles" de bonne augure. On dirait que la mer entre en ébullition. C'est la chasse d'air, bien connue de la morue, qui monte

en surface lorsqu'elle est assez jeune et assez forte physiquement pour effectuer l'effort musculaire nécessaire pour comprimer son appareil de sustentation.

Les pessimistes qui, à Halifax, ont déconseillé cette tentative par leurs gorges chaudes : "Vous n'aurez pas une queue de morue.... C'est de la folie d'envoyer un chalutier au Groenland.... Il n'y a que des roches, etc...", seraient édifiés s'ils pouvaient voir opérer le *Van de Walle*. Il possède un matériel complètement disloqué par son séjour au Fyllas. Les panneaux sont rafistolés vaille que vaille ; le chalut est mâché par les dents de vache, mais pendant trois semaines, les fonds sont tellement doux, qu'il ne sera même pas nécessaire de changer de matériel. Il suffira simplement de faire des traits courts, car ces fonds sont absolument vierges ; on y trouve des éponges de sable qui doivent avoir un âge respectable, mais on y cueille aussi des pavés de 100 à 150 kilos qu'il est utile de ne pas accumuler en grand nombre dans la poche si l'on ne veut pas défoncer le filet déjà mûr. On prendra seulement la précaution de ne pas dépasser en montant les fonds de 50 mètres, non pas qu'ils soient mauvais, mais parce que ce plan constitue la dernière terrasse du plateau, la plus élevée et qu'il serait au moins prudent de l'explorer (ce qu'on n'a pas le temps de faire) avant de s'y risquer. Il reste déjà une longueur de 40 milles reconnue sur une dizaine de milles de largeur, c'est-à-dire de quoi permettre les ébats d'une jolie flotte de chalutiers.

N'oublions pas qu'il ne s'agit pas de piaules. Nous sommes dans la morue en plaine, c'est-à-dire que les esprits chagrins qui déplorent toujours la destruction des alevins n'ont même pas le droit de récriminer devant cet hécatombe considérable d'adultes. Cette morue vient de pondre ; il ne peut y avoir un meilleur moment pour la pêcher, comme pour le consommateur il ne peut y avoir un meilleur moment pour la manger. Sa chair est ferme et savoureuse et ce poisson, exquis à l'état frais, vient encore nous apporter des satisfactions gastronomiques que jamais lieux ni merlus, malgré leur cousinage organique avec cette espèce de choix, ne sauraient donner.

Le problème est donc résolu. Le Groenland se présente comme un terrain d'élection pour tous les genres de pêche, à condition de choisir son endroit. Pour la pêche sédentaire les bancs ont 300 milles de long sur 25 de large dans les petits fonds accessibles aux cordiers en doris. Pour les chalutiers, la découverte de cette année, faite au hasard, car il est impossible de qualifier autrement cette trouvaille, permet d'espérer, quand tous les fonds seront réperés, qu'une importante étendue de fonds doux sera offerte à leurs engins. Pour tous, l'eau de morue est la garantie de la présence du poisson aux étages travaillables. Sur la présence de cette dernière, la comparaison que nous établirons plus loin entre la situation hydrologique en Août 1924 (année d'abondance polaire) et nos observations de 1929, permet d'escroquer un retour annuel, au moins pendant les mois d'été (seuls intéressants au Groenland), c'est-à-dire le moyen d'assurer définitivement cette pêche de complément, si indispensable pour l'armement, pendant les années déficitaires à Terre-Neuve ; voilà le résultat de cette première exploration.

Il y a donc de la morue au Groenland.... D'où vient ce poisson ? Nous sommes ici en plein inconnu.... Dans le fond, peu nous importe. Ce qui a pour nous une importance

capitale, c'est le fait suivant : Dans les années de fortes transgressions chaudes, l'eau polaire diminue d'importance ; elle ne couvre plus les bancs les plus méridionaux de son domaine que d'une couche d'eau mince, qui baigne, avec des températures très basses, le sommet du plateau et la morue a disparu. Au même moment, on constate qu'en se rapprochant de la source d'émission de l'eau polaire, la tranche intéressante pour le pêcheur, c'est-à-dire la plus accessible (soit de 50 à 100 mètres) est remarquablement peuplée et couverte d'eau de morue. La conclusion est simple ; abandonnons momentanément la région vide et transportons ailleurs notre matériel de pêche.

Mais il convient de ne pas s'hypnotiser sur ce résultat ; il est provisoire. Il cessera quand les conditions changeront et lorsque l'eau de morue reprendra sa place normale. Le poisson n'a pas changé d'habitat, c'est l'habitat qui a changé de place. Il ne faut pas dire encore une fois : le chalut a dépeuplé les fonds ; il faut dire : l'eau a joué à la morue un tour de sa façon et notre région coutumiére est devenue inhabitable pour elle.

C'est pourquoi il importe de ne pas croire que le Groenland va demain remplacer Terre-Neuve. Le Groenland est et sera la région d'élection de la pêche de complément dans les années mauvaises de Terre-Neuve et particulièrement pendant l'été. Telle que l'importance de cette découverte est considérable. Avec des navires de rayon d'action suffisant, comme le sont la plupart des grands chalutiers de Terre-Neuve, la meilleure solution sera de décomposer la pêche en trois étapes : printemps à Terre-Neuve, été au Groenland, automne à Terre-Neuve. Les dates de coupure seront les mois de Mai et de Septembre. Mais l'impossibilité de se ravitailler sur place suggère une autre solution pour les armements à venir. C'est le groupe de pêche analogue à l'entreprise du *Helder*. Aucune organisation ne peut être plus souple, plus puissante et plus économique. Le navire central peut être un grand voilier ou un cargo, peu importe, mais si c'est un voilier, il doit nécessairement être transformé soit à moteur, soit à vapeur par l'introduction de deux machines auxiliaires. En ce sens, il est aussi regrettable de voir démolir l'ancienne flotte à voile de 3 à 5.000 tonneaux que de voir vendre à l'étranger nos goélettes de Terre-Neuve. Certaines de ces coques de fer ont une conservation qui leur permet de se mesurer avec des coques de bois neuves. Quant à la dimension, elle est loin d'être exagérée. L'expérience des Norvégiens nous enseigne que l'on peut parfaitement envoyer sur les bancs des bâtiments d'une taille bien supérieure à celle du *Zazpiakbat*.

Comment peut-on utiliser le matériel actuel ?

En ce qui concerne le chalutage, nous croyons avoir répondu à cette demande. Pour les navires de plus de 9.000 quintaux, à grand rayon d'action, diviser l'année en trois campagnes : Printemps jusqu'en fin Mai au plus tard, Eté jusqu'en fin Août au plus tard, Automne suivant les circonstances, c'est-à-dire suivant que les fonds accessibles de Terre-Neuve seront ou ne seront pas couverts d'eau de morue ; faire les trois campagnes entre les latitudes 43 et 46 ou au contraire se déplacer avec armes et bagages pendant l'été et gagner le Groenland.

Pour les navires non autonomes, c'est-à-dire dont le rayon d'action ne couvre pas l'aller et retour France-Groenland, soit 5.000 milles, plus le séjour d'un mois au moins dans les parages chalutables, il est nécessaire d'organiser un groupement de

Il faut être patient
pour devenir
maître de soi
et des autres

FÉNELON.

deux ou trois unités avec un grand voilier ou mieux avec un cargo ravitailleur. En dehors de cette solution qui semble coûteuse, si le ravitailleur n'est pas un bâtiment central faisant partie de l'organisme en action, et rémunéré comme l'ensemble, il paraît impossible de songer à atteindre le Groenland. Les navires de faible tonnage, chalutiers ou cordiers qui s'y sont risqués en 1926 et 1927 ont su ce qu'il leur en a coûté. Une pareille tentative est une erreur de principe : on ne fait pas faire 5.000 milles à un navire pour travailler trois jours sur les lieux de pêche. Cette erreur a été l'échec des essais de pêche en Mauritanie. Ne la renouvelons pas au Groenland.

En ce qui concerne les voiliers, est-il admissible de songer à les envoyer au Groenland ?

C'est un peu audacieux, mais cette idée ne paraît pas absurde. Evidemment il faut risquer le tout pour le tout. De Terre-Neuve au Groenland, un de nos voiliers doit compléter un bon mois de parcours, (il s'agit bien entendu du matériel actuel, c'est-à-dire de navires sans moteurs), il faut arriver au Groenland à la mi-Juin, donc partir de Terre-Neuve au plus tard à la mi-Mai. Que reste-t-il ? Rien pour cette dernière campagne. Donc, pour des navires de ce genre, le Groenland n'est plus la pêche de complément, comme un voilier à moteur ou un chalutier, c'est la pêche unique. Il est nécessaire d'en tenir compte.

Par ailleurs, aucune autre innovation n'est absolument nécessaire. Les navires pêcheront parfaitement avec des débris de morue mais ils ne doivent pas alors espérer faire la même pêche que le *Zazpiakbat* et feront bien de fuir, comme la peste, les bâtiments porteurs de hareng congelé. Leur situation sera comparable à celle des pêcheurs du Bonnet Flamand. Pendant les mauvaises années de Terre-Neuve, ils doivent réussir rapidement une bonne pêche dans ces conditions. Cela suffit pour que la tentative soit intéressante.

Les forts vents suivant la côte, ils n'ont pas à craindre, s'ils chassent, d'être drossés à terre, et d'autre part, ces fortes brises étant plus rares qu'à Terre-Neuve, le doris des bancs peut suffire.

Si l'on entre dans la voie des transformations, la première étape pour les cordiers doit être incontestable l'installation d'un local réfrigéré à 10° qui suffira pour conserver en bon état, pendant de longs mois, la boëtte fraîche. La grosse difficulté sera de se procurer du hareng convenable, c'est-à-dire à l'état frais, non salé et congelé. Il ne semble pas que ce problème soit encore à la veille d'être résolu en France. Peut-être pourrait-on trouver en Angleterre la boëtte nécessaire, qui doit être du hareng de bonne qualité, sans quoi il est inutile de s'en encombrer. Le jour où cette question sera résolue, il y aura de ce fait une sérieuse amélioration de la pêche des cordiers et ce que nous disons pour le Groenland est parfaitement applicable à Terre-Neuve. Dans ces conditions, avec dix doris faisant deux tantis ou mouillant 30 pièces suivant les circonstances, et doublés d'une équipe de travailleurs, le rendement moyen est susceptible d'atteindre et de dépasser même 200 quintaux par jour ouvrable. 40 jours de pêche ou 2 mois de séjour doivent suffire à un navire pour faire son plein. Et il convient de ne pas oublier que la morue du Groenland est en voie de reconstitution anatomique, extrêmement ferme, analogue à la morue d'Islande et de première qualité marchande.

Commandant BEAUGÉ.

Echos de "chez nous"

Région Normande

En faveur des marins de Terre-Neuve. — M. Georges Bureau, député, a pris une intéressante décision au sujet des marins de Terre-Neuve, décision aux termes de laquelle les lettres radio-maritimes, expédiées des bancs, et transmises par le navire stationnaire de la Société des Œuvres de Mer, bénéficieront d'une taxe radio-électrique réduite.

Fécamp. — Au cours de sa dernière réunion, la Société d'horticulture a décidé de faire son exposition d'automne les 24, 25 et 26 octobre prochains.

Société des sauveteurs. — Cette société a été autorisée par un décret préfectoral en date du 20 mai 1930 et a pour but :

Porter secours à toutes les personnes en danger ; Prêter son concours immédiat en cas de sinistre ; Bienfaisance ; Récompenser les actes de courage et de dévouement ; Sauvegarde de l'humanité en général et encouragement au bien.

Dons. — Une quête destinée à l'orphelinat Saint-Michel au cours d'une audition donnée par Mlle Lambourion, professeur de piano, a produit la somme de 270 francs.

— M. et Mme Lavenu, débitants, ont fait don à l'Amicale de Prévoyance des Agents de Police, d'une somme de 25 francs.

Fanfare des "Goélands". — Au concours de Dieppe, la fanfare des "Goélands" a remporté 2 premiers prix, un deuxième prix, deux primes de 200 et 250 francs et trois palmes.

Corps retrouvé. — Le corps de M. Noël Leduey, 45 ans, qui s'était noyé au naufrage du canot *St-Elme*, a été rejeté par la mer sur la plage de Cayeux.

Souscription. — La souscription faite au profit des familles des victimes des canots *Roger* et *St-Elme* s'élève actuellement à 2.184 fr. 90.

Vente de navire. — Le chalutier fécamois *Edmond-René*, appartenant à MM. Lepore, vient d'être vendu à M. Emmanuel Libert, armateur à Boulogne.

Vol. — Une tentative de cambriolage a été commise chez M. Angel, négociant rue Jules Ferry, dérangé, le cambrioleur, un sujet autrichien, s'est enfui en emportant une bicyclette d'homme.

— Un ou plusieurs individus ont pénétré dans un poulailler situé côté de la Vierge et ont enlevé 2 poules et 2 pigeons.

— Une tentative de cambriolage a été commise chez M. Mallet, carrossier, rue de l'Inondation, mais n'ont pas trouvé d'argent et sont repartis sans avoir rien emporté.

— Deux magnéto ont été dérobées à bord des canots à moteur *Amilié* et *Jean*. Une enquête est ouverte pour rechercher les auteurs de tous ces vols.

Accident. — M. Adolphe Marraine, 55 ans, docker, est tombé d'une hauteur de 6 mètres, dans la cale du chalutier *Joseph-Dumamel* et s'est assez sérieusement blessé à la tête.

Fête. — La fête patronale dite la St-Martin s'est tenue le 13 juillet. Les réjouissances nombreuses et intéressantes ont attiré de nombreux promeneurs.

Iperville. — La kermesse organisée par la Société des Anciens Combattants s'est tenue le dimanche 6 juillet.

Saint-Léonard. — M. Malandain Ernest, conseiller municipal et délégué cantonal, a été nommé au grade d'Officier du Mérite Agricole.

Concours de nourrissons. — Le concours de nourrissons a eu lieu à la Mairie le 10 Juillet. Des prix en espèces et des diplômes ont été distribués aux lauréats.

Don. — M. Lecomte Jean, a remis pour le Bureau de Bienfaisance, une somme de 20 francs.

Quêtes. — Les quêtes faites au profit du Bureau de Bienfaisance ont produit aux mariages de : Verdier-Marigal, 20 fr. 55 ; Guest-Saunier, 39 fr. 80 et Verdier-Fontaine, 42 fr. 05.

Toussaint. — Les élèves Bonneville Christiane et Lefebvre Bernadette, ont été reçues au certificat d'études primaires.

Les Loges. — M. Duval, cultivateur aux Loges, a porté plainte contre le jeune Durand, 16 ans, ouvrier agricole, qui lui aurait, à plusieurs reprises dérobé de l'eau-de-vie.

Valmont. — M. Raymond Bénard, 24 ans ouvrier agricole était monté dans un grenier et une planche ayant cédé sous ses pieds, il tomba et se fractura le bassin.

On espérait le sauver, mais son état s'étant aggravé subitement, il est décédé au bout de quelques jours.

Fête. — Les Anciens Combattants de Valmont organisent pour le 3 août une fête de bienfaisance au profit de leur caisse de secours. Ce même jour aura lieu le tirage de la grande tombola dotée de près de 500 lots.

Colleville. — M. Le Grand, a porté plainte contre M. G. Ernest, cultivateur, qui aurait coupé du foin sur son terrain et estime son préjudice à 200 francs.

Thierville. — Les nommés André Chapelle et Maurice Dhotel se sont querellés et portés réciproquement des coups. Chapelle qui souffrait dans l'aine et avait un œil tuméfié a déposé une plainte.

Bénarville. — M. Lambert, représentant de Commerce à Yvetot, suivait dans son automobile la route de Fécamp à Fauville, quand au carrefour de Bolbec à Valmont, il fut pris en écharpe par celle de M. Briulet, agent d'assurances à Fécamp. Le choc fut violent, mais heureusement il n'y eut que des dégâts matériels à enregistrer.

Veules-les-Roses. — La femme D..., employée comme femme chambre à l'hôtel des Tourelles, a été mise en état d'arrestation et transférée au parquet du Havre, pour avoir volé à la tenancière de cet hôtel, Mme Collé, deux draps, trois taies d'oreillers, un torchon de cuisine, sept serviettes de table, huit cuillers et sept fourchettes. Le tout a été retrouvé dans sa valise.

Dieppe. — Un avion anglais avait quitté l'aérodrome d'Elton pour se rendre à Paris, leur boussole s'étant déréglée, les aviateurs furent contraints d'amerrir, mais au moment de se poser sur l'eau, l'appareil plongea de l'avant. Le chalutier dieppois *Sirius*, les ayant aperçus se porta à leur secours et put sauver les trois aviateurs. Quelques instants plus tard l'avion disparaissait dans les flots.

Le Havre. — M. Albert Bertrand, 46 ans, administrateur de sociétés, demeurant à Ste-Adresse, se rendait en automobile dans la direction de Paris, quand, arrivé à Ons-en-Bray (Oise) et roulant à vive allure, l'auto fit une formidable embardée et se précipita sur un groupe de 3 jeunes gens et de 2 jeunes filles assis sur le bord de la route. Trois furent tués sur le coup, le conducteur grièvement blessé ainsi qu'une dame qui l'accompagnait, Mme Georges Buchard, demeurant également au Havre, boulevard Foch, qui succomba, sans avoir repris connaissance, à son arrivée à l'hôpital de Beauvais.

Mondeville. — Le train qui part de Caen à 18 heures et se dirige sur Ouistreham, est entré en collision, à Mondeville, avec un autre convoi venant en sens inverse. Une personne a été tuée sur le coup et 25 grièvement blessées.

Région Bretonne

Saint-Malo. — La musique militaire de Jersey a donné un concert avec retraite et a obtenu un gros succès.

Festival de gymnastique. — On compte 91 sociétés et 3.350 gymnastes qui sont engagés pour le grand concours et festival de gymnastique qui a lieu le 27 juillet.

Fête de la Gare. — Le grand matador Zombatti et son collègue Rigoletti, ainsi que l'équipe des picadors Rossi-Cassi et des banderilles Pernogomez, ont participé à la grande course de taureaux qui s'est déroulée aux arènes, place de la Gare, le 29 juillet.

Vente du fort national. — M. Tesnières a vendu son Fort National à M. Bolletti, de Rennes, qui a l'intention d'en faire sa résidence d'été.

Kermesse. — La kermesse de Oeuvres paroissiales aura lieu le 7 septembre prochain dans la cour de l'école libre de la rue de Toulouse.

Hôtels. — Le célèbre violoncelliste Bedetti et sa dame, sont arrivés à St-Malo, où ils viennent chaque année passer la saison.

Nomination. — Par décision de M. le Ministre des Affaires Etrangères, M. Pierre Follin, vient d'être nommé vice-consul de Norvège à St-Malo, avec juridiction sur les départements d'Ille-et-Vilaine et des Côtes-du-Nord et le arrondissements de Coutances, d'Avranches et de Mortain.

Croisière. — Le superbe paquebot *Rouen*, appartenant aux Chemins de Fer de l'Etat, effectue des croisières sur les côtes de Bretagne ayant à son bord 102 passagers.

Chute sur les rochers. — Le nommé Pierre Gras, 29 ans, sans domicile fixe, s'était couché sur le mur de la place Alexandre III pensant y cuver son vin, un faux mouvement le fit tomber sur les rochers d'une hauteur de 8 mètres, lui occasionnant une blessure derrière la tête.

Une énergumène. — Une jeune femme assoiffée, Paulette Hammerichmid, 20 ans, entraînait au café des Trois-Villes et vidait les verres des consommateurs. Sur le refus du patron qui refusait de lui servir à boire elle se mit à l'injurier puis saisissant les verres et les bouteilles, elle brise quelques douzaines de glaces et carreaux. Elle a été arrêtée.

Accident de l'aviso "Ardent". — En entrant dans le bassin, l'aviso *Ardent* ayant conservé trop de vitesse, est allé donné du nez contre les parois granitiques du quai lui occasionnant d'importants dégâts. Par la violence du choc, une plaque de tôle située au-dessus de la ligne de flottaison fut froissée comme du papier.

Paramé. — La jeune Marie Labbé, qui était disparue a été retrouvée à Rennes, où elle était entrée en service dans une maison bourgeoise.

Saint-Servan. — Le nommé Hervé Emile, 41 ans, s'est emparé par la force des mormes que transportait un docker. Il a été arrêté.

Dinard. — Jean-Baptiste Hervé, manœuvre, est condamné à un mois de prison pour avoir volé la bicyclette de son camarade Lepêcheur qui avait refusé de la lui prêter.

Paris-Dinard en avion. — Depuis le 1^{er} juillet jusqu'à fin septembre, le service Paris-Dinard en avion fonctionne tous les jours, dimanches compris, il assure le transport des voyageurs en même temps que celui du courrier et des marchandises.

Service d'autobus. — Le service d'autobus Dinard-Dinard a été mis en vigueur dans la première quinzaine de juillet et les stations sont : Dinan, Saint-Samson, Plouer, Langrolay, Saint-Brieuc, Le Minihic, Saint-Antoine, La Richardais, La Bodinariais et Dinard.

Incendie. — La Villa Corysandre, appartenant à M. Hanney, a été en partie détruite par un incendie dont les causes sont inconnues.

Cancale. — L'adjudication sur soumissions cachetées pour les fournitures du pain et de la viande au bureau de bienfaisance a désigné M. Louis Alexandre comme boulanger et M. Joseph Loiselle comme boucher.

Succès. — M. l'abbé Pierre Quéméral, étudiant à l'Université catholique d'Angers, vient d'obtenir le certificat de chimie générale devant la Faculté des Sciences de Rennes.

Subventions. — Une subvention de 500 francs est accordée aux régates de La Richardais ; une seconde de 5.000 francs est accordée à l'Amicale Laïque pour sa fête du Parc des Tourelles et une troisième de 8.000 francs aux Régates de Dinard.

Saint-Coulomb. — Théodore Asylick, 28 ans, domestique, poursuivi pour enlèvement de sable est condamné à 5 francs d'amende et son patron, M. Cadiou, est déclaré civilement responsable.

Nomination. — Par décret de M. le Président de la République, M. Guyot Ollivier a été nommé lieutenant des sapeurs-pompiers.

Pluruit. — Un motocycliste, M. Louis Lescouat, 22 ans, boulanger à St-Malo, accompagné de Mlle Yolande Cointe, 17 ans, est entré en collision au carrefour du bourg, avec l'automobile de M. Murat, architecte à St-Servan. La jeune fille est légèrement blessée aux genoux.

Saint-Père. — Le nommé Alexandre Lemarchand, journalier à St-Jouan-des-Guérets, a été trouvé étendu sur la route la face ensanglantée. On suppose qu'il aura été renversé par une automobile.

Absence irrégulière. — Etienne Gilbert, 18 ans, a manqué le départ de son navire. 6 jours de prison avec sursis.

Accident mortel. — Au mois de février dernier, un jeune homme de St-Coulomb, un nommé Grenouillet, avait trouvé la mort dans un accident de motocyclette. Le conducteur, Riffet Auguste, est condamné à 50 francs d'amende avec sursis.

Saint-Brieuc. — Le petit bateau *Saint-Joseph*, de Paimpol, a quitté le 23 juin le port de Bréhec pour se rendre à Portlaz. Depuis ce jour, on est sans nouvelles et on craint que le bateau n'ait fait naufrage et l'équipage péri.

L'équipage se composait de 3 hommes, M. François Mauguy, 59 ans, patron, M. Le Teuff, 35 ans, matelot, et enfin un passager, M. Le Broudic.

Course. — La course à l'américaine sur 50 kilomètres qui s'est disputée au vélodrome de Beaufeuillage a été gagnée de haute lutte par les frères Le Drogo.

Trevron. — Au banquet de l'armistice, les anciens combattants étaient joyeusement le 11 novembre. Étant un peu gris, M. Constant Manivel, se prit de querelle avec MM. Dupas et Mabihan, et alla même jusqu'à les frapper. Le Tribunal l'acquitte.

Saint-Potan. — Mlle Joséphine Lecomte, 54 ans, est poursuivie pour n'avoir pas déclaré à la mairie un débit de boissons et est condamnée à 10 francs d'amende.

Plorec. — Pierre Tardy, 51 ans et Marie-Ange Raffray, 46 ans, au cours d'une discussion se sont portés des coups réciproques. Le Tribunal acquitte Raffray mais condamne Tardy à 25 francs d'amende.

Plumaugat. — Pour avoir insulté un gendarme le nommé Albert Gonelloux, 33 ans, est condamné à 6 jours de prison avec sursis et à 25 francs d'amende.

Lamballe. — Mme Veuve Bertrand, âgée de 86 ans, revenait de faire des courses et longeait la voie quand elle fut surprise par le train départemental de Lamballe à Pléneuf et happée par la locomotive. La mort fut instantanée et son corps ramené chez elle, complètement déchiqueté.

AVIATION

Les frères Hunter ont battu le record d'endurance en avion sur leur appareil le *City-of-Chicago* en tenant l'air pendant plus de 500 heures. Ils sont ravitaillés par leurs frères et ont fait leur plein d'essence 156 fois.

— Au camp d'aviation du 22^e régiment de Chartres, un appareil bi-place de la section d'entraînement piloté par les capitaines Jouannic et Rignol s'est écrasé sur le sol d'une hauteur de 100 mètres environ. Les deux capitaines ont été tués sur le coup.

— L'aviateur Destroyat a réalisé son tour de France et gagné la coupe Michelin en effectuant un parcours de 2.752 km. 200 et comportant 15 escales en 13 h. 55' 26".

Nouvelles maritimes

Le feu s'est déclaré dans les soutes du vapeur français *Gurre-Herria* ayant pour armateur « La Morue Française », qui a dû relâcher à Aspovaagen. Ce vapeur avait quitté Fécamp le 19 juin pour se rendre au Groenland.

— Les matelots Prigent François et Prigent Eugène du voilier *Kléber*, partis à la dérive dans la soirée du 14 juillet ont atterri à Lameline le 15 juillet, et ont été rapatriés à St-Pierre le 17 juillet.

— Les matelots Rigouleur Yves et Sidaner Jean du voilier *Kléber*, partis à la dérive le 18 juillet, ont atterri à Saint-Pierre le 22 juillet.

— En manœuvrant le pierrier, Kercron Louis, second à bord du *Kléber*, s'est blessé grièvement au bras. Ce voilier est rentré à Saint-Pierre le 20 juillet pour hospitaliser son blessé et est reparti le 23, ayant à son bord ses matelots qui étaient partis en dérive,

A la Maison de Famille

Tous les Dimanches, **Messe** à 9 heures, suivie du Salut du Très Saint-Sacrement.
Douches le Mercredi et le Samedi de 19 à 21 heures.
Jeux de Boules tous les Jours de 14 à 20 heures.
Cinéma le Mardi, Jeudi et Dimanche de 20 h. 30 à 22 heures.

AVIS AUX NAVIGATEURS

Tête de Galantry. — Sud de l'Île de Saint-Pierre, 46° 45' 7 N,